Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260407-D2026_34-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Délibération 2026_34

L'an deux mil vingt-six , le sept avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux avril , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David.
Excusée et représentée : Madame HUGUET LEPERF Anaïs (pouvoir à Monsieur DAUMER David)
Secrétaire : Madame Alicia LE GUILLOUX

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 22 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 23

DESIGNATION DES DELEGUEES AUPRES DU SIVU- CENTRE DE SECOURS DE LOCMINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants délégués de la commune de PLUMELIN auprès du SIVU – centre de secours LOCMINE ;

Entendu la proposition des personnes qui se proposent candidats, à savoir : Madame SANSON Murielle et Monsieur LORGEOUX Eric, en tant que membres suppléants : Madame Lucie GAUTHER et Monsieur Pierre-Marie LE GUIDEC.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix pour,

- Décide de désigner en tant que membres titulaires :
  - Madame SANSON Murielle et Monsieur LORGEOUX Eric,
- Décide de désigner en tant que membres suppléants :
  - Madame Lucie GAUTHER et Monsieur Pierre-Marie LE GUIDEC.
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

